

**DEPARTEMENT
DE CORSE DU SUD**

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

**DOSSIER AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT POUR LES FORAGES
D'AGNARONE, FURCONE ET DU
« BARRAGE »**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale**

Annexes obligatoires – Forage de Furcone

CETA Environnement

Lot Arbucetta 6 Parc Belvédère
20 620 BIGUGLIA 20 000 AJACCIO
Tél. 33 (0)4.95.21.23.25 - Fax 33 (0)4.95.25.37.21
Courriel : ceta@ceta-environnement.fr

RCo00767b/CCoZ0201037	
BZA - PLF	
Mai 2019	Page : 1/5

Annexes obligatoires du formulaire Cerfa n°14734*03

1 - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié ; Voir annexe 1.**

2 - Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;

3 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

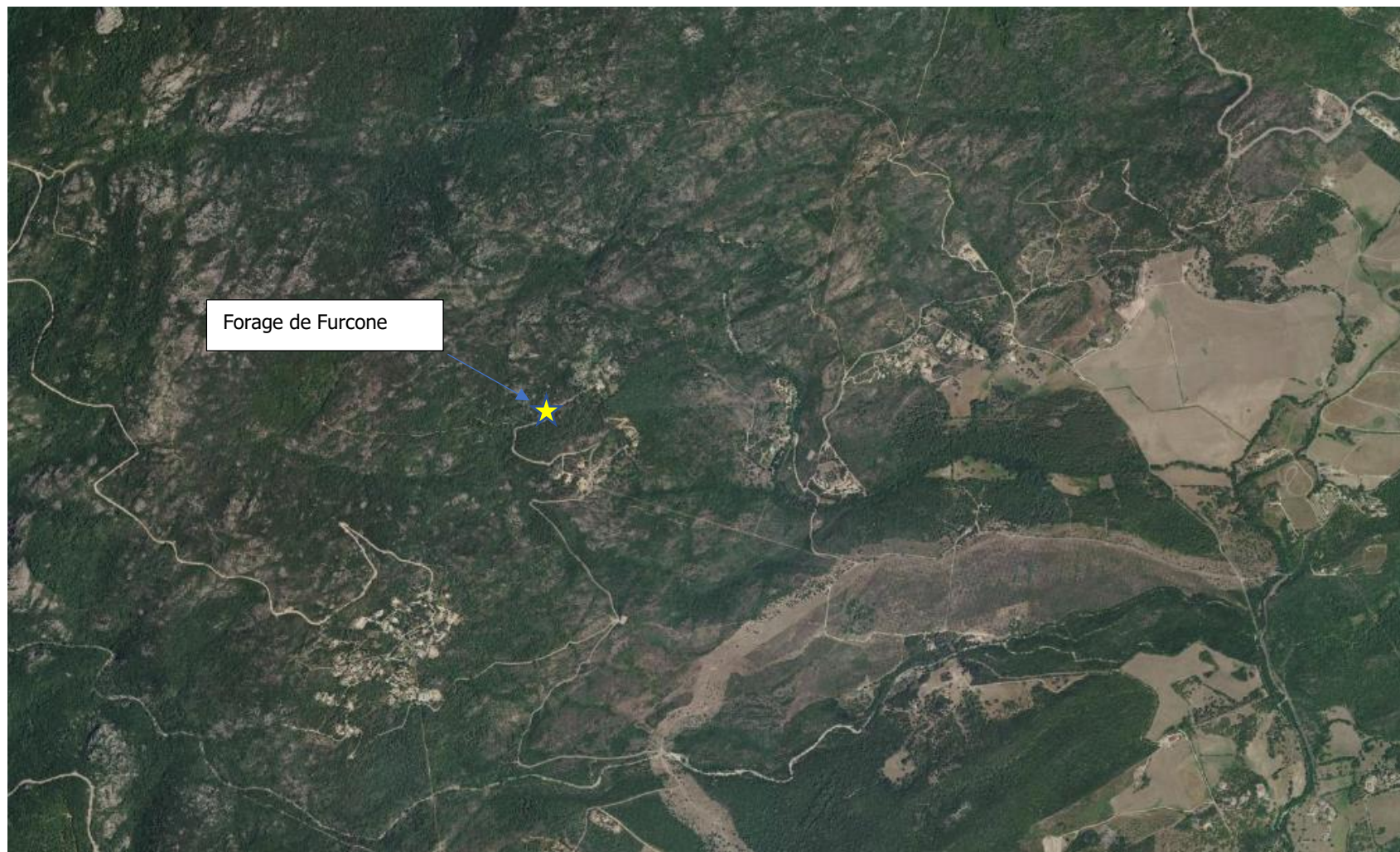
4 - Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; **Non concerné.**

5 - Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

6 - Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets : **Non concerné.**

RCo00767b/CCoZ0201037	
BZA - PLF	
Mai 2019	Page : 2/5

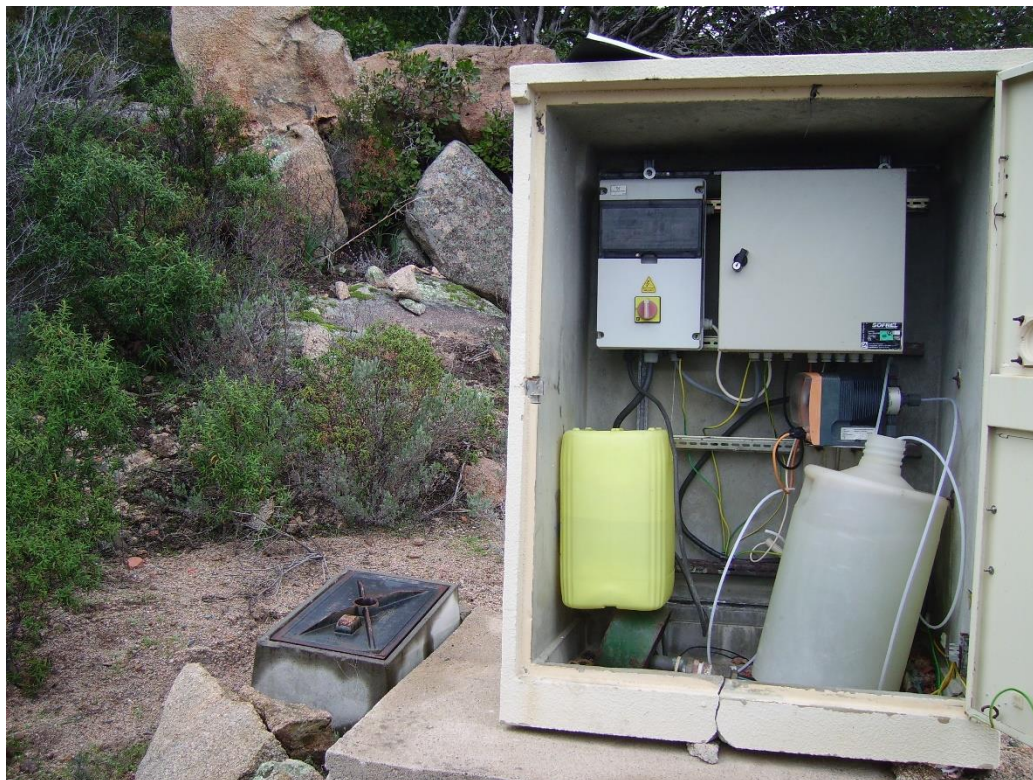
2 – Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : Source Géoportail (1/25 000)



RCo00767b/CCoZ0201037	
BZA - PLF	
Mai 2019	Page : 3/5

3 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

Photos datées du **16/05/2012** du forage de Furcone et de son environnement :



5 - Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :

L'ouvrage est situé à quelques mètres au-dessus de la route communale desservant le hameau de Furcone. (échelle 1/2 000).



RCo00767b/CCoZ0201037	
BZA - PLF	
Mai 2019	Page : 5/5